

Commission administrative paritaire à l'égard du corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art

du 7 juillet 2015 à 14h 30

L'ordre du jour de la CAP était le suivant :

- Examen du règlement intérieur
- Désignation de deux membres experts du personnel aux commissions de réforme de l'administration centrale
- Approbation du procès-verbal de la CAP du 3 juillet 2014
- Examen des mouvements
- Examen des demandes d'intégration et de détachement
- Examen des avancements au grade de professeur des ENSA de 1ère classe au titre de 2015

Compte-rendu

La présidente a constaté le 7 juillet 2015 à 14h 40 que le quorum propice à la tenue de la commission administrative paritaire n'était pas atteint.

La commission administrative paritaire sera convoquée sur le même ordre du jour dans un délai de huit jours.